



COMPTE RENDU

Conseillers municipaux absents : Monsieur Henri-Michel DELBECKE,
Monsieur Jean-Noël LENGAINNE

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe MAMETZ

1. Compte rendu de la réunion du 8 mars 2012

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du 8 mars 2012

2. Assainissement - Point sur le dossier

* Zone « Fontaine Nord »

Le Maire énumère le nombre de logements raccordé au réseau d'assainissement nouvellement mis en place.

- 13 logements du Lotissement des Chartreux
- 1 logement rue des Chartreux
- 2 rue de l'Ecole (Salle communale + logement communal)
- 2 rue de la Fontaine

Soit au total 18 logements.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau exige que 70% des logements de la Fontaine Nord (C'est-à-dire 21 logements) doivent être raccordés au réseau d'ici 2 ans pour que l'avance fournie par celle-ci se transforme en subvention. Le cas échéant, l'Agence de l'Eau réclamera la somme versée.

Il attire également l'attention du Conseil Municipal quant aux problèmes rencontrés sur le raccordement des toilettes extérieures à la salle communale. Outre la vétusté des lieux, le Maire indique qu'il faudrait démolir le sol des locaux et de la cour pour que le raccordement soit réalisé. Le Maire propose donc au Conseil Municipal de ne plus utiliser ces toilettes et de les condamner.

Ainsi, compte tenu de l'état de vétusté des toilettes extérieures à la salle, compte tenu des travaux de démolition à effectuer, le Conseil Municipal approuve après délibération et à l'unanimité la proposition du Maire de condamner ces lieux.

* Zone « Fontaine Sud »

Les travaux pour la « Fontaine Sud » sont toujours prévus pour le deuxième semestre 2012. Le Syndicat de Quelmes, Leulinghem, Zudausques et Wisques attend la notification par écrit de l'Agence de l'Eau l'autorisant à commencer les travaux par anticipation.

Le Maire informe le Conseil qu'une réunion est prévue le 4 juin 2012 avec le Syndicat afin d'étudier la possibilité de raccorder également la Sapinière par le chemin de la Fontaine, ainsi qu'un terrain situé le long de ce chemin.

Dans le but d'une extension du réseau de GAZ sur le secteur La Fontaine Sud le Maire a fait appel à GrDF et ce dernier a lancé une enquête auprès des résidents afin de connaître les clients potentiels et ainsi pouvoir s'engager.

Concernant le projet d'enfouir le réseau téléphonique de France Telecom ainsi que le réseau basse tension d'ERDF, cela dépendra de la FDE62. Des contacts seront pris avec la FDE62.

3. Point sur l'Eclairage Public

L'installation des nouvelles lampes LED est prévue le 4 juin 2012. Une réunion sur site aura lieu pour valider précisément l'emplacement des lanternes, surtout pour les nouvelles.

L'ordre de mission concernant les travaux ayant été signé, le Maire a sollicité l'Etat pour percevoir un acompte de 30% de la subvention DETR obtenue. Le montant de l'acompte représente la somme de 2138,00 €.

4. Chemin de la Fontaine (Sous réserve d'une réponse du géomètre)

Le Maire n'a pas eu de nouvelles du géomètre Carouge. Ce sujet sera alors traité dans une prochaine séance.

5. PLU : aménagement de la zone à urbaniser

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise lors de la réunion du 14 février 2012 sur ce sujet :

- accord du Conseil pour modifier le PLU : passage de 5 maisons à 7 maisons constructibles
- Investisseurs : « Terr'Immo » dirigée par Monsieur Louvet.

Le dossier est en attente : le propriétaire tarde à se manifester et le Maire en explique la raison au Conseil (Discussion sur le prix du terrain au m²). Le Maire lance ainsi l'idée (si nécessaire) au Conseil de chercher un autre endroit constructible si aucun accord n'est possible. Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

6. Village fleuri - SACEM

* Le Maire a reçu un courrier du Conseil Général relatif à la participation de la commune au concours des « Villages Fleuris ». Il en énumère les catégories et la grille d'évaluation.

Le Conseil Municipal ne voyant pas l'utilité d'un tel concours décide de ne pas donner de suite favorable à cet événement.

* Par l'intermédiaire de l'Association des Maires de France (AMF), le Maire informe le Conseil Municipal sur la possibilité de conclure un accord avec la SACEM sous forme d'un forfait. Pour une commune de moins de 500 habitants, ce dernier s'élève à 50,00 € par an ou 80,00 € pour une formule plus complète. Cette dépense sera à la charge du Comité des Fêtes de la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de conclure un accord avec la SACEM par l'intermédiaire de l'AMF et choisit le forfait à 50,00 € par an

7. Cimetière : aménagement (Sous réserve du projet)

Le Maire fait passer au Conseil Municipal quelques suggestions d'aménagement du cimetière sous forme de schéma. Le Conseil Municipal les étudie mais rien n'est définitif. Ce sujet sera traité ultérieurement.

8. Entretien Espaces verts : choix du prestataire

Le Maire soumet deux propositions au Conseil Municipal : la SANEF ou ACTI PAYSAGE. Le devis SANEF dans sa globalité se trouve moins élevé (sauf pour la tonte légèrement plus élevée). Il est également tenu compte des prestations fournies par la SANEF concernant le déneigement.

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré et à l'unanimité de choisir la SANEF comme prestataire de l'entretien des espaces verts.

9. Ecole de Tatinghem : projet de « Classe Verte » en mai 2013

Le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de la directrice de l'école de Tatinghem (école où est scolarisée la plupart des enfants de la commune) et évoque la réunion à laquelle il a assisté concernant le projet d'une classe verte en mai 2013 (du 26 mai au 1^{er} juin). Cela concernera environ 162 enfants du CM1-CM2 et 7 adultes. Pour WISQUES le nombre sera à déterminer (peut-être 2 ou 3 enfants).

La Directrice sollicite la commune pour participer aux frais de ce voyage : une participation d'environ 80,00 € par enfants lui sera demandée.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à participer au frais du voyage de « classe verte » de mai 2013 pour un montant d'environ 80,00 € par enfant de la commune scolarisé à l'école de Tatinghem.

10. Logement communal

Le Maire annonce au Conseil Municipal un éventuel départ du locataire du logement communal. Si cela venait à se concrétiser, le Maire propose au Conseil Municipal de demander d'une part un diagnostic énergétique (obligatoire) réalisé par le cabinet INGEO et par la même occasion propose de poser dans les pièces des alarmes incendie.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à faire appel à INGEO pour la réalisation d'un diagnostic énergétique et accepte de poser des alarmes incendie suite à la décision définitive du locataire à quitter le logement communal.

11. Questions diverses

**** Défense incendie - Abbaye Saint-Paul***

Une visite a eu lieu à L'Abbaye Saint-Paul concernant la défense incendie, réunissant le Conseil Général et le SDISS. Un désaccord manifeste a été constaté entre les deux parties concernant les travaux à réaliser. Le SDISS émet quelques réserves. Le Conseil Général attend le plan définitif de défense incendie établi par le SDISS pour approuver le projet de travaux.

Dans le cadre de la DETR, une subvention de 3215,71 € a été accordée par l'état.

Le dossier est en attente d'une réponse du SDISS.

* Collecte des ordures Ménagères (OM)

Le contrat de la CCPL concernant les OM arrive à son terme en mai 2013. Le Maire informe le Conseil Municipal sur les réformes du nouveau contrat : les bacs de tri seront transformés (décloisonnement et changement de couvercle), un bac supplémentaire sera fourni et le verre ne sera plus ramassé à domicile (un container sera mis à disposition des habitants). Le Maire demande donc au Conseil Municipal de réfléchir quant à l'emplacement du container à verre.

* « Wisques Loisirs »

La Présidente demande à la commune de pouvoir utiliser le terrain à côté du local technique communal afin de l'aménager en « terrain de pétanque ». Seul l'apport de sable sera nécessaire. Le Conseil Municipal n'y voit aucune objection et après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à réaliser l'aménagement après s'être renseigné auprès des entreprises Delattre pour l'approvisionnement en sable et l'aménagement (cadre en bois).

* Elections législatives

Le Maire souligne au Conseil Municipal qu'il a dû acheter un 13^{ème} panneau puisque la liste contient 13 candidats.

* Les Planches cartons (Carte pédagogiques)

Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre les planches cartons (anciennes cartes de l'école communale) entre 10 et 20 € pièce au profit du Comité des Fêtes. Le Conseil Municipal n'y voit aucune objection et après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire à mettre en vente ces différentes cartes.

Le Maire,